Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 9 (1921)

Heft: 125

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-256729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'autres séances du Congrès ont été consacrées au gros problème de l'éducation pacifiste, et il y a eu certainement matière à beaucoup réfléchir dans les rapports présentés à cet égard. Que l'on songe combien chauvins, impérialistes, guerriers, sont certains manuels, certains livres de lecture, combien délibérément ils excluent tout récit de progrès civilisateur pour laisser toute la place au panache militariste, et l'on comprendra toute la valeur des résolutions votées sur ce point par le Congrès. Et le livre de classe n'est qu'un élément entre mille autres de l'éducation pour la compréhension et la concorde internationales! Dans ce domaine, tout spécialement, nous semble-t-il, l'œuvre de la Ligue des Femmes pour la Paix et la Liberté peut être capitale.

Le Congrès a été suivi par un Cours de vacances de deux semaines dans l'exquise ville de Salzbourg, cours consacré non seulement à des sujets de politique et de sociologie, mais aussi d'art et de littérature, et qui a remporté un vif succès.

* * *

Ce sont de questions sur lesquelles l'unanimité est plus facile à faire que s'est occupé le Congrès antialcoolique international, qui a eu lieu à Lausanne du 22 au 27 août dernier, et dont nous avons publié ici même le programme, très copieux, et envisageant tour à tour la question antialcoolique sous l'angle social, moral, économique, légal, éducatif; etc. Nombre de nos lectrices en ont certainement suivi les séances et n'ont pas conséquent pas besoin d'être renseignées à cet égard. Faut-il cependant, et à notre point de vue, faire une remarque : c'est la faible proportion des femmes rapporteurs, alors que, pourtant, les femmes sont entrées en si grand nombre et avec une si belle ardeur dans la lutte antialcoolique? Est-ce timidité native, méfiance exagérée de soi-même, habitude séculaire pour les femmes de se taire quand les hommes parlent? Nous ne relevons, en effet, sur la longue liste d'orateurs, que les noms de Mme Perez, représentante du Chili, qui a pris la parole dans la grande séance d'ouverture à la cathédrale, présidée par M. Schulthess; de Mme Gerken-Leitgebel (Allemagne), qui a présenté une étude très appréciée sur la jeunesse et la moralité sexuelle; et de Miss C. Stoddard (Boston), qui a parlé des expositions antialcooliques, mais dont la compétence parfaite en matière d'antialcoolisme lui aurait permis de traiter aussi bien tout autre sujet. « Miss Stoddard, écrit M. Hercod, dans ses *Silhouettes de congressistes* (*Abstinence* du 17 août 1921), a été la secrétaire de Mrs. Hunt, la femme à laquelle on doit l'introduction de l'enseignement antialcoolique dans tous les Etats-Unis, et après la mort de laquelle elle a fondé une Fédération antialcoolique scientifique, bureau de renseignements et de propagande qui n'a pas d'analogue aux États-Unis... On comprend l'importance de la tâche qu'elle a si vaillamment assumée, et il n'y a pas dans le monde antialcoolique des Etats-Unis de personne qui jouisse d'un égal respect. » Enfin, la discussion sur les « Maisons du Peuple sans alcool » fut l'occasion pour notre vénérée compatriote, Mme Orelli, d'exprimer son point de vue basé sur l'expérience, et elle fut aussitôt l'objet d'une ovation bien méritée.

* * *

Signalons encore — nous rappelons que nous sommes obligées de nous limiter parmi ces réunions internationales à celles qui intéressent spécialement les femmes — le Congrès coopératif de Bâle dans lequel place a été faite à l'élément féminin. En effet les coopératrices réunies le 23 août, ont, après avoir entendu des conférences de Mmes Freudlich (Autriche), Staudinger (Zurich) et Llewelyn Davies (Angleterre) décidé la formation d'un Comité international coopératif féminin, chargé de défendre les intérêts des femmes dans les coopératives — idée à laquelle on ne saurait trop applaudir. Qui, davantage que la femme, l'acheteuse par excellence, doit pouvoir dire son avis et faire valoir son opinion dans ces gigantesques entreprises d'achats et de ventes, jusqu'ici trop uniquement menées par des hommes seuls?

Et pour terminer, disons encore deux mots, vu son sujet et bien qu'il ne fut pas exclusivement féminin, du Congrès international pour la protection de l'enfance qui a eu lieu à Bruxelles à la fin de juillet. Réunissant à la fois des délégués officiels de gouvernements, des représentants d'œuvres nationales s'occupant spécialement de la protection de l'enfance, et des particuliers s'intéressant à ces questions, il avait à examiner la création d'un « Office international pour la protection de l'Enfance ». Cette idée avait déjà été émise en 1913, et des pourparlers engagés à ce sujet entre les gouvernements suisse, français et belge, cet Office devant avoir son siège à Bruxelles. Mais la guerre arrêta tous les travaux, et la paix, avec les organisations internationales qu'elle amena avec elle, nécessita une étude complète à nouveau de toute la question, afin d'éviter les doubles emplois, et partant les gaspillages de temps et d'argent, entre cet Office. et ces organisations (S. d. N., Bureau international du Travail, Ligue des Croix-Rouges, Union internationale de Secours aux enfants), qui, toutes, ont, à leur programme ou ont déjà réalisé un point ou un autre de l'activité autrefois prévue pour cet Office. Les discussions du Congrès de Bruxelles aboutirent à une entente: la création de l'Office fut décidée, sous réserve expresse des droits de la S. d. N. — Et tandis que discutaient ainsi les délégués officiels, les congressistes, parmi lesquels nous mentionnons nos collaborateurs, Mlle Alice Descœudres et M. Maurice Veillard, répartis en quatre sections examinaient simultanément les problèmes relatifs à la protection morale de l'enfance (tribunaux d'enfants, cinématographe), aux enfants anormaux, à l'hygiène de l'enfance, et à la situation des orphelins de guerre, visitant entre temps toutes les œuvres admirables en faveur de l'enfance dont la Belgique à le droit de s'enorgueillir.

J. Gueybaud.

De-ci, De-là...

Le Bureau du Conseil national des Femmes a siégé les derniers jours d'août à Genève, sous la présidence de Mme Chaponnière-Chaix, présidente. La présidente honoraire, Lady Aberdeen, a assisté également aux séances. Celles-ci ont été surtout consacrées à préparer la réunion du Comité exécutif, qui aura lieu à La Haye en mai 1922. Le Bureau a aussi examiné la situation des pays à change bas, et a décidé que les cotisations de ceux-ci au Conseil seraient payées selon la valeur monétaire d'avant-guerre. Enfin, il a décidé d'envoyer aux délégations de la S. d. N. une lettre demandant instamment la nomination d'une femme médecin dans le Comité d'Hygiène qui va être organisé.

En réponse...

à nos appels, nous avons reçu:

I. Souscriptions au fonds de roulement.

(Parts à 25 fr. l'une.)

Groupe suffragiste de Delémont	1 part	Fr.	25
Mme V.-A. (Bâle)	1 part	»	25
Mme A.-D. (Chaux-de-Fonds)	1 part	»	25
	3 parts	Fr.	75
Listes précédentes:	83 parts	Fr.	2075
Total:	86 parts	Fr.	2150